

Le Comité de bassin versant du Léguer a toujours été très impliqué dans la préservation du bocage. Les actions entreprises jusque-là avaient surtout comme objectif la création de nouveaux linéaires. Dans ce programme 2008-2012, l'accent est mis sur la préservation de notre patrimoine bocager existant.



## Reconstitution du bocage : pérennisation de l'action

Le Comité de bassin versant du Léguer souhaite poursuivre la démarche engagée depuis plusieurs années sur la reconstitution du bocage (dernièrement, 50 km de bocage ont été reconstitués sur le sous-bassin du Guer moyen). Le nouveau territoire proposé concerne les communes de Trégrom et Louargat. L'étude préalable a été initiée en 2007 et se poursuit cette année. Les orientations communales en terme de bocage seront discutées lors d'ateliers participatifs pour permettre à tous les habitants d'exprimer les souhaits d'évolution et préparer ensemble un projet d'avenir pour l'aménagement et la gestion du bocage. La rencontre des agriculteurs concernés est prévue à partir de septembre pour aboutir à un projet de travaux en 2009.

## Ateliers de gestion des haies

Les premiers ateliers ont eu lieu en février. Ils rassemblaient 4 ou 5 agriculteurs, sur une journée, avec un professionnel forestier. Les aspects techniques de la régénération et la conduite des haies sont abordés de façon pratique, devant des haies exemples. Le forestier explique les meilleurs itinéraires pour valoriser leur potentiel et les régénérer (choix des arbres d'avenir, repérage du bois d'œuvre, balivage, recépage). La coupe est ensuite effectuée, permettant d'apprécier le résultat des choix précédents et le volume de bois sorti. Les techniques d'abattage et la sécurité font aussi partie du programme. Cette formation gratuite peut être prolongée sur l'exploitation des participants par une journée de chantier avec le forestier, subventionnée à 50 % par le bassin versant.

Les formations sont complètes pour cette année. Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour l'hiver prochain.

## Plans de gestion du bocage

Pour aller plus loin dans la connaissance de ses haies et leur valorisation, le CBVL propose le Plan de Gestion du Bocage (PGB). L'élaboration d'un PGB consiste à faire un état des lieux complet du bocage de l'exploitation (composition, état, rôles), d'établir les objectifs de l'agriculteur pour la gestion de son bocage, et de planifier sur 5 ans des travaux de réhabilitation et d'entretien du bocage. Il permet aussi de définir un programme de récolte potentiel pour une valorisation économique de son bois tout en préservant la pérennité du bocage. Cet outil permet d'obtenir un financement du Conseil Général pour l'entretien des haies les deux premières années.

La filière bois énergie se développe sur le Trégor par l'intermédiaire de l'association Trégor Bois Énergie et de sa plateforme de stockage de plaquettes de Plounérin. Pour assurer la provenance de « haies gérées de façon durable », le PGB est un outil pertinent.



## Le programme bocage du bassin versant s'étoffe!

CONTACT BOCAGE  
Mélanie Biet  
Tél. : 02 96 05 09 25

AVANT



APRÈS



## Accompagnement des communes pour l'entretien du bocage des bords de routes

Cette année, les communes de Plouaret et Ploubezre ont donné leur accord pour expérimenter un chantier d'entretien manuel (tronçonneuse) du bocage le long d'une route communale. L'objectif est d'intervenir de manière manuelle, sur le conseil d'un expert forestier, pour dégager la végétation, tout en préservant le potentiel de la haie dans le futur. Définir à l'avance l'entretien à réaliser sur les bords de routes permet d'éviter d'intervenir « dans l'urgence » à l'aide d'outil comme le lamier, qui n'est pas adapté à l'entretien de la plupart des essences de notre bocage et qui ne permet pas de valoriser les bois. Cette opération fait intervenir les agriculteurs, propriétaires et des agents communaux ou intercommunaux. Deux modalités sont possibles : soit l'agriculteur/le propriétaire entretient lui-même sa haie, soit il décide de déléguer l'entretien à la commune. Dans ce dernier cas, la commune récupère le bois (en contrepartie du travail effectué) et peut ensuite l'utiliser en bois énergie.

AVANT



APRÈS



## Aménager son parcellaire et son bocage

Souvent, d'importants linéaires de bocage sont supprimés à l'occasion de réaménagements parcellaires (lors de reprises de parcelles, par exemple). Le Comité de bassin versant du Léguer se propose de travailler avec l'exploitant pour réaménager le parcellaire, le rendre plus cohérent et facile à exploiter tout en conservant un maillage bocager efficace. L'idée est de supprimer certains talus s'ils n'ont pas d'intérêt particulier et de subventionner la recréation des linéaires aux endroits importants.

N'hésitez pas à prendre contact avec le Bassin Versant pour monter votre projet.

## Préservation de l'existant : travail avec les communes

La préservation du bocage d'une commune passe également par sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. L'objectif n'est pas de « figer » les linéaires actuels mais de permettre d'intervenir sur l'existant, éventuellement supprimer certains talus et haies, à condition de les reconstituer à des endroits pertinents et qui permettent de conserver un maillage efficace vis-à-vis de la qualité de l'eau. Aussi, à chaque fois qu'un propriétaire souhaitera supprimer un linéaire de bocage classé au titre de la loi paysage, il devra en informer la commune. Le Comité de bassin versant instruira les dossiers techniques, constituera et animera avec la commune une commission chargée d'étudier ces cas et de statuer sur la possibilité ou non de réaménager le bocage concerné.

La reconstitution est subventionnée, comme dans le cas d'un réaménagement parcellaire.

